

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 25 juin 2021**

DCS26-2021

Le 25 juin 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

*Nombre de délégués en exercice
: 173*

Quorum requis : 58

Présents : 69

Pouvoirs : 28

Votants : 97

Excusés : 17

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, Mme Agnès DOLHEM, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Xavier HAY, M. Nicolas JOYAU, M. Xavier LE COUTOUR, M. Benoît LEREVEREND, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Yannick GERNY (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Flers-Aglo : M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : MME Catherine LEMONNIER

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Patrick LERENDU, Mme Anna PIC

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Danièle VESQUE, Mme Mireille DROUET (déléguée suppléante)

Communauté de communes Terres d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Georges RAVENEL, M. Jean TURMEL, M. Gillies MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Philippe LETENNEUR, M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

**RENOUVELLEMENT DE
L'ADHESION A
L'ASSOCIATION MISSION
ECOTER POUR L'ANNEE
2021**

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Dominique DELIVET, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (pouvoir à M. Fabrice DEROO), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Michel LAFONT (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Laurent LAMY (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Laurent MATA (pouvoir à Mme Agnès DOLHEM), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Yves ASSELINE (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY), Mme Christèle CASTEIN (pouvoir à M. Patrick LERENDU), M. Arnaud CATHERINE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Jacques COQUELIN (pouvoir à Mme Odile THOMINET), Mme Manuel MAHIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET), M. David MARGUERITTE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE), Mme Clotilde VALTER (pouvoir à Mme Danièle VESQUE)

Intercom de la vire au Noireau : M. Marc GUILLAUMIN (pouvoir à M. Georges RAVENEL)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Omar AYAD)

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Claude FOUCHER (pouvoir à M. Eric MARGERIE)

Communauté de communes Villiedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY)

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Nathalie ROYE

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Antoine DIGARD (délégué suppléant), M. Gilbert LEPOITTEVIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI, M. Dany TARGAT, Mme Françoise FROMAGE (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Alexandra BOUTROIS, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCCO, M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION MISSION ECOTER POUR L'ANNEE 2021 FIN DE L'ADHESION POUR LE 31 DECEMBRE 2021

Exposé :

La **Mission ECOTER (Mission pour l'Economie Numérique, la Conduite et l'Organisation des Territoires)** est une association loi 1901, qui regroupe, depuis 1997, Collectivités Territoriales (villes, départements, régions, structures d'agglomération, agences publiques, syndicats de communes, organismes consulaires et de développement économique local) et Entreprises actrices dans le secteur des collectivités (Numérique, Santé, Education, Environnement, Transports, Finances locales...).

Elle a pour **mission** de :

- Accompagner les collectivités dans leurs transformations,
- Échanger sur les usages et les services numériques aux citoyens,
- Mettre en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations,
- Peser sur les décisions politiques et administratives pour les territoires,
- Diffuser les informations les plus fiables dans un secteur innovant,
- Former les élus, les cadres territoriaux et les acteurs d'entreprises à l'économie numérique, aux finances, aux ressources humaines...

Notamment, **pour les Collectivités Territoriales**, autour d'un club dédié aux collectivités membres, la Mission Ecoter a pour vocation de :

- Être la représentation institutionnelle des collectivités auprès des pouvoirs publics,
- Disposer, en permanence, d'une information pertinente et pragmatique sur les métiers des collectivités :
 - ✓ par la constitution de différents groupes de travail,
 - ✓ par la participation aux formations et séminaires,
 - ✓ par le retour d'expériences avec toutes les collectivités,
 - ✓ par le contact avec les entreprises.

Les **6 principaux pôles de Développement** de la Mission ECOTER sont les suivants :

1. Numérique et territoires
2. Santé/sport et territoires
3. Education/culture et territoires
4. Energies/environnement et territoires
5. Transport/sécurité et territoires
6. Gestion/finances territoriales

Le montant de la **cotisation** annuelle pour les collectivités territoriales, dont le budget primitif est inférieur à 46 millions d'euros est fixé à **1 095 € T.T.C. annuels**.

Proposition :

Le Pôle métropolitain a décidé en mars 2020 d'adhérer à cette association suivant l'objectif que la Mission ECOTER apporte aux élus de Caen Normandie Métropole un soutien en termes de conseils, d'échanges d'expériences et de formation, notamment dans le cadre des travaux de la Commission Développement territorial, concernant le Plan Climat Air Energie Territorial, la mobilité...

Même si le contexte, lié à la crise sanitaire, a été difficile, l'adhésion à l'association en 2020 n'a objectivement pas permis d'apporter d'appuis suffisamment pertinents dans l'exercice des compétences et des missions de Caen Normandie Métropole.

L'association Mission ECOTER est spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication, elle est très dynamique sur les problématiques liées à la cybersécurité, la vidéoprotection, le très haut débit, la 5G ou encore le Big Data, qui sont des thématiques d'avenir mais qui ne concernent pas les actions du Pôle métropolitain. L'association propose également une offre de formation multithématiques dans les domaines de la gestion et de l'action publique locale, mais doublonnant globalement l'offre du CNFPT auquel Caen Normandie Métropole adhère.

Les statuts de l'association prévoient, dans leur article 7, que « L'adhésion à l'Association est annuelle ; chaque membre est libre de quitter l'Association ou d'y adhérer à nouveau en début de chaque année. Toutefois, pour ne pas mettre en péril l'organisation et les finances de l'Association, la démission d'un membre doit être notifiée par écrit à son président 3 mois avant la fin de l'année en cours. »

Le Pôle métropolitain n'a pas eu l'occasion de notifier la fin de son adhésion 3 mois avant la fin de l'année 2020. Il est ainsi proposé aux membres du Conseil syndical de voter pour un renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021 et de notifier que la fin de l'adhésion du Pôle métropolitain à l'Association Mission ECOTER prendra effet au 31 décembre 2021.

Vote :

Vu les statuts du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, et notamment l'article 2,

Vu les statuts de l'Association Mission ECOTER,

Vu l'avis favorable de la commission administrative générale du 9 juin 2021,

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Mission ECOTER pour l'année 2021,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'adhérer pour 2021 à cette association,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021,
- **DECIDE** de notifier que l'adhésion du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à l'Association Mission ECOTER prendra fin au 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

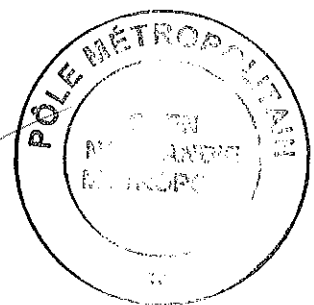
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme,

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 014-251403184-20210625-DCS26_2021-DE